

## Motion adoptée par l'AG du 17 mai 2019 avec 91,8% des voix

Cela fait plusieurs années, qu'avec de nombreux de coopérateurs, dont quelques-uns ont exercé des responsabilités au sein de la coopérative quand celle-ci avait une dimension plus modeste qu'aujourd'hui, nous nous étonnons d'un certain nombre de décisions de gestion, tant dans le domaine des choix d'implantation de magasins, que dans celui d'un modèle de développement économique qui n'a plus rien à envier aux GMS, ou bien encore, dans celui de la gestion des ressources humaines au sein de l'entreprise.

Il vous sera facile d'arguer que les précédentes Assemblées générales auraient pu être l'occasion, pour nous, de porter ces inquiétudes et ces interrogations.

Nous ne l'avons pas fait !

Nous pouvons cependant constater qu'une très large majorité des coopérateurs ne l'a pas fait également. Ces coopérateurs semblent s'être peu à peu désintéressés des orientations prises par une entreprise qui est pourtant leur bien commun.

39 présents ou représentés lors de l'Assemblée générale de 2018, c'est bien peu au regard du nombre total de coopérateurs. Bien moins que lors des assemblées générales des années 1990 qui ont conduit l'association initiale, simple groupement d'achat, à poser les fondations de la coopérative actuelle.

Comment expliquer une telle désaffection ?

Nous ne tomberons pas dans la facilité qui consisterait à attribuer cette désaffection à une seule cause. Nous souhaitons cependant souligner, mais aussi déplorer, par la présente motion, l'absence totale de transparence dans la gestion de l'entreprise.

Cette absence de transparence, cette opacité, sont selon nous en partie responsables du manque d'implication des coopérateurs ces dernières années.

Il ne nous semble pas normal, en effet, de ne trouver aucun compte rendu de l'AG précédente, ni sur le site Internet de la Coopérative, ni dans un quelconque bulletin de liaison qui pourrait être distribué en caisse. Pourquoi avoir supprimé, voilà quelques années, le Gambille info organe de liaison entre les coopérateurs et le Conseil de surveillance pour le remplacer par un autre vecteur de communication, "La loutre", dont le titre n'a rien à voir avec l'histoire de la Gambille et dont la mission semble bien différente.

Cette absence de compte rendu des débats de l'Assemblée générale est problématique puisque, jusqu'à voici quelques jours, nous ignorions tout des noms des membres du Conseil de surveillance pourtant censés nous représenter et auprès desquels nous pourrions faire valoir nos doléances.

Nous exigeons donc, qu'à minima, tout membre associé ou coopérateur qui en fait la demande puisse se voir transmis dans les plus brefs délais, la composition et les rapports trimestriels du directoire, la composition et un compte rendu des travaux du Conseil de surveillance, le compte rendu des Assemblées générales et qu'au mieux ces informations soient accessibles par un affichage en magasin, une rubrique spécifique sur le site Internet de la Coopérative, accessible aux seuls adhérents si le choix est fait de maintenir une certaine confidentialité vis à vis des non coopérateurs, ou bien par le rétablissement d'un bulletin d'information à destination des associés.

Outre ce déficit d'information récurrent depuis plusieurs années, il ne nous semble pas normal, de découvrir seulement quelques jours avant la tenue de l'Assemblée générale son ordre du jour, les différentes résolutions mises aux voix, le nom des candidats potentiels susceptibles d'intégrer le Conseil de Surveillance sans que cette candidature soit motivée d'aucune manière.

Nous exigeons donc, qu'à l'avenir, pour le bon déroulement de l'Assemblée générale, celle-ci soit préparée, en amont, par un véritable travail de communication en direction des coopérateurs, seul à même de les inciter à participer nombreux.

Ce travail d'information préalable nous semble indispensable pour que la démocratie règne dans cette entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Or, depuis plusieurs années les principales orientations semblent être le fait du seul Directeur. Celui-ci donne l'impression de considérer l'Assemblée générale comme une formalité, un simple organe d'enregistrement et de validation à posteriori de ses décisions, alors que celles-ci devraient être débattues et validées à priori.

Que l'on nous comprenne bien, il ne s'agit pas de remettre en cause le rôle du Directeur et plus largement du directoire, mais de souligner que la source du pouvoir dans la coopérative ne se situe pas au sommet de la pyramide mais bien à sa base, et que chaque coopérateur, par son adhésion volontaire, détient une part de ce pouvoir.

Pour ce faire nous exigeons que les Assemblées générales redeviennent réellement des organes délibératifs fixant les grandes orientations de la Coopérative sur lesquelles le Conseil de Surveillance peut s'appuyer pour assurer ses missions tout au long de l'année.

Il n'est pas normal que les choix faits ces dernières années dans un certain nombre de domaines n'aient pas fait l'objet d'une information préalable et largement accessible en direction des coopérateurs.

Quand ont été sérieusement débattues les orientations suivantes :

- Celles relatives aux politiques d'investissement qui consistent à recourir systématiquement à l'emprunt bancaire quand la coopérative pourrait, au moins, pour une partie non négligeable,

s'appuyer sur une part d'autofinancement en faisant appel aux coopérateurs. Cela a déjà été fait, et avec succès ! C'est un moyen efficace d'impliquer les coopérateurs dans la vie de la coopérative.

- Celles relatives à la politique d'achat, aux choix de marge sur certaines gammes de produits, à la suppression des 5% de réduction pour les adhérents sur de plus en plus de produits, souvent sans aucune cohérence, si ce n'est la nécessité d'augmenter la marge ; il découle de tout cela que les prix pratiqués à la Gambille sont souvent bien supérieurs à ceux pratiqués par la coopérative Scarabée à Rennes ;
- Celles relatives aux relations avec les producteurs locaux, dont certains sont très mécontents des pratiques de la coopérative à leur égard, pratiques assez éloignées de l'image que Biocoop souhaite véhiculer ;
- Celles relatives à l'adhésion au réseau Biocoop qui semble de plus en plus fonctionner comme d'autres groupes de la grande distribution ;
- Celles relatives à la politique d'expansion vers les grandes périphéries commerciales de l'agglomération dans une sorte de course à l'échalotte dont le seul but est d'avoir le plus de mètres carrés de surface commerciale pour diversifier de plus en plus l'activité vers le non alimentaire, alors qu'il conviendrait, nous le pensons, de promouvoir, dans les quartiers, des magasins de proximité plus à même d'encourager les mobilités douces. Il est curieux, à ce titre de vouloir singer les méthodes des GMS à l'heure où celles-ci font la preuve de leurs limites.
- Celles relatives au devenir du magasin de Robien qui souffre d'un sous-investissement évident alors qu'il est, avec le magasin du centre-ville, celui qui remplit le mieux les critères de ce que nous souhaitons en matière d'implantation. Faute de transparence sur le devenir de ce magasin, l'heure est aux rumeurs d'un possible déménagement sur la périphérie commerciale de Ploufragan !

Nous souhaitons donc que soit élaborée une charte éthique et économique, dont les modalités, objectifs et calendrier de l'élaboration puissent être validés par la présente Assemblée générale sur les bases de cette motion.

De la même manière, nous demandons que soit élaborée une charte sociale propre à La Gambille qui viendrait en complément du versant social de la Charte Biocoop.

En effet, n'importe quel coopérateur, un tant soit peu attentif aux conditions de travail dans l'entreprise, ne peut que constater l'important turn-over des salariés ces dernières années comme en attestent les nombreuses démissions et ruptures conventionnelles couplé à des arrêts maladies longue durée conséquence de conflits internes qui attestent d'un malaise social profond. Ce turn-over est devenu si excessif qu'il a fini par inquiéter l'Inspection du travail elle-même ainsi que la CPAM !

La médiation sociale en cours n'enlève en rien à la nécessité de définir clairement les bases d'une politique sociale en cohérence avec les valeurs éthiques, de solidarité et d'équité défendues par la coopérative.

C'est pourquoi la charte sociale, dont nous souhaitons débattre au cours de la présente Assemblée générale, aura pour objectif de permettre l'épanouissement des salariés dans un cadre de travail stimulant, bienveillant et coopératif, afin de promouvoir, comme il se doit, le projet de la coopérative et d'offrir un cadre agréable lorsque les adhérents viennent faire leurs courses.

Cela suppose :

- De garantir la transparence de la politique de recrutement et de réduire au maximum aux CDD, tout comme le recours à l'intérim qui a pris de l'ampleur ces derniers mois.
- De garantir la transparence de la politique salariale au sein de l'entreprise en mettant celle-ci en conformité avec l'éthique et la Charte de Biocoop. Nous souhaitons à ce titre que soit réécrit l'article 2ter des statuts relatif à la politique de rémunération voté lors de la précédente Assemblée générale, particulièrement scandaleux par les écarts de rémunération qu'il permet.
- De garantir la transparence de la politique de promotion pour éviter ce qui semble, trop souvent, relever de l'arbitraire. Pour cela, la grille de progression sociale proposée par Biocoop peut servir de base de réflexion sur les plans de l'accès à l'emploi (recrutement, gestion des plans de carrière et de formation...), de l'intégration et du bien-être des salariés (horaires de travail et congés, fermeture les jours fériés, lieu de pause...) et enfin d'une rémunération équitable et du partage des richesses (revalorisation des salaires les plus modestes, accord d'intéressement, évolution horizontale par l'ancienneté...).
- De garantir la transparence de la gouvernance en recherchant toujours la concertation avec les salariés pour les projets et décisions qui les concernent et impactent leur travail au quotidien.
- Tout cela suppose donc, de renouveler radicalement la gestion des ressources humaines au sein de la coopérative afin de mettre fin aux tendances managériales tout droit sorties de la grande distribution qui ne font que générer mal-être au travail, stress et anxiété.

Pour toutes les raisons exprimées dans cette motion, vous l'aurez compris, nous ne voterons pas le quitus au directoire, ni au Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé.

Afin de rapidement mettre en œuvre les grandes lignes cette motion, les associés dont les noms suivent, ainsi que moi-même, nous nous portons candidats au Conseil de surveillance devant la présente Assemblée générale.

Henri Alloy, Olivier Delaleu, Noël Even, Annie Gicquel, Claude Loncle, Catherine Mayer, Alain Miossec, et Thierry Thibault